FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2019/04 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2019 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2019/01 modifiée du 17 avril 2019 portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/SG/2019/01 modifiée susvisée est complété par les dispositions suivantes :

« **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, chef du service « Affaires financières », pour :

- assurer la gestion du stockage des steaks hachés des marchés relatifs à la campagne 2017 des épiceries sociales et à la campagne 2018 du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) considérés comme non conformes et concernés par un soupçon de fraude, jusqu'à la destruction des produits.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre CENSONI, délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe du chef du service « Affaires financières », pour tous les actes visés ci-dessus.»

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 2 octobre 2019

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr